



Potton en bref

Janvier 2013

Décisions :

Appui à deux demandes d'aide financière au Pacte rural de la MRC, l'une du Centre Ken Jones et l'autre de la Municipalité pour un projet d'établissement d'un chemin des pèlerins.

Adoption d'une résolution réclamant le maintien du statut bilingue de la Municipalité puisque l'adoption possible du projet de loi 14 à Québec pourrait conduire à la perte de ce statut, vu que le nombre de citoyens d'expression anglaise est maintenant en deçà de 50% à Potton.

Répartition de l'enveloppe de 57 719\$ aux différents organismes à but non lucratif.

Autorisation de lancer un appel d'offres pour des bacs roulants.

Entente avec Eastman pour l'utilisation de notre écocentre.

Autorisation de lancer un appel d'offres pour la réfection des chemins Jay View et Owl's Head.

Nomination des membres du comité consultatif en développement durable : Mme Édith Smeesters (présidente), M. Jean Pierre Gravel, Mme Carole Delaître, Mme Suzie Lesauteur, M. Rolf Maurer, M. Sylvain Champigny, M. Michael Cyr (conseiller) et M. Michael Head (observateur).

Aide financière jusqu'à 100\$ aux jeunes familles pour l'achat de couches lavables.

Impossibilité d'appuyer une demande à la Commission de protection du territoire agricole touchant l'érection d'une tour de communications sur le chemin White, vu nos conditions réglementaires. Par contre, l'appui pourrait être ultérieurement accordé puisqu'un changement réglementaire présentement en chantier reste à être approuvé par les citoyens. Une réunion publique qui sera tenue le 1er février à compter de 18 heures traitera entre autres de cette question.

Adoption de modifications au règlement touchant le marché public.

Autres informations :

Le samedi 19 janvier avait lieu la consultation publique touchant la politique familiale intergénérationnelle. Une quarantaine de personnes y ont participé. Amorcé il y a un an et subventionné par le ministère de la Famille, ce processus conduira à l'adoption par le conseil municipal de mesures à implanter au cours des trois prochaines années. Merci à tous les participants.

La collecte des matières organiques, rendue nécessaire à cause des exigences du gouvernement du Québec en matière de réduction de l'enfouissement des déchets, débutera en juin plutôt qu'en avril à cause de considérations logistiques. D'ailleurs, le texte qui suit est tiré du portail internet du ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs.

« Les Québécoises et les Québécois produisent en moyenne 25 tonnes de matières résiduelles non dangereuses chaque minute. En dépit des efforts de sensibilisation et des moyens offerts à la population, aux Municipalités, aux institutions, aux commerces et aux industries pour réduire leur production de biens et valoriser leurs résidus, une quantité encore trop importante de produits de consommation finissent leur vie dans les lieux d'élimination. La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte. En effet, les quelque 13 millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie. Cette politique vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, et son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime ».

Pour respecter les attentes du gouvernement supérieur, la gestion des matières résiduelles à Potton nécessitera l'utilisation de bacs bruns et bleus par tous. La formule pourrait varier pour les industries, commerces et institutions. La collecte, à compter du mois de juin plutôt qu'avril, se fera ainsi : matières recyclables (bac bleu), toute les quatre (4) semaines; matières organiques (compostables), toute les deux (2) semaines; déchet ultime (matières autres que recyclables et compostables), toute les quatre (4) semaines. Le coût des bacs sera récupéré par l'imposition d'un tarif réparti sur deux ou trois ans à compter de 2014. Les citoyens recourant au compostage domestique profiteront d'un incitatif financier, mais devront tout de même recourir au bac brun pour les matières compostables ne pouvant être incluses au composteur domestique. D'ailleurs, Mme Cantin, spécialiste, avait précisé en 2011 dans un rapport traitant de la gestion des matières résiduelles de Potton « *Il demeure important de favoriser le compostage domestique, mais il en ressort qu'il ne permettrait pas à lui seul d'atteindre les objectifs gouvernementaux. Ceux-ci pourront donc être atteints seulement lorsque la collecte des matières organiques, de porte en porte, sera implantée* ».

Des séances d'information seront tenues en février pour bien renseigner la population sur les changements que nous devons apporter à la gestion de nos matières résiduelles. Ces séances auront lieu à la mairie aux dates et heures suivantes : les 8 & 13 février à 18 heures et le 23 à 14 heures.

De plus, des bulletins d'information seront également distribués à tous par voie postale. Mme Alexandra Leclerc, responsable de l'hygiène du milieu et de l'environnement, peut répondre à vos questions (450 292 3313, poste 229).